

DEMANDE DE PASSEPORT - PERSONNE MAJEURE - UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

MAIRIE ET FRANCE SERVICES DE SÉMALENS (TARN) -RDV sur www.semалens.fr

Tél : 05 63 71 74 43/ 05 32 09 71 89

La présence du demandeur est obligatoire au moment du dépôt et du retrait du passeport.

SELON SITUATION * → (*Si autre situation se renseigner auprès du service Population) PIECES A PRÉSENTER ↓	PREMIERE DEMANDE		RENOUVELLEMENT		DEMANDE SUITE A PERTE OU VOL	
	N° 1	N° 2	N° 3	N° 4	N° 5	N° 6
	Vous n'avez pas de passeport ni de carte nationale d'identité	Vous n'avez pas de passeport et vous avez une carte nationale d'identité plastifiée valide ou périmée de moins de cinq ans.	Vous avez un passeport périmé et vous avez une carte nationale d'identité plastifiée valide ou périmée de moins de cinq ans.	Vous avez un passeport périmé et vous n'avez pas de carte nationale plastifiée valide ou périmée de moins de cinq ans.	Votre passeport perdu ou volé était valide ou périmé et vous n'avez pas de carte nationale d'identité plastifiée	Votre passeport perdu ou volé était périmé et vous avez une carte nationale d'identité plastifiée.
1 photographie d'identité (voir verso)	X	X	X	X	X	X
1 justificatif de domicile (voir verso)	X	X	X	X	X	X
1 copie intégrale d'acte de naissance (voir verso)	X			X		
1 justificatif de nationalité (voir verso)	X			X		
Timbre fiscal de 86 euros	X	X	X	X	X	X
Déclaration de perte ou de vol (voir verso)					X	X
Carte nationale identité en votre possession		X	X			X
Passeport en votre possession			X	X		
Document avec photo (permis de conduire etc..)	X				X	
Fournir dernier avis d'imposition sur les revenus						

Il est possible de compléter une pré demande de passeport sur internet : <https://ants.gouv.fr>

Possibilité de prendre rendez-vous sur le site de la ville : www.semалens.fr Pour le timbre fiscal électronique : <https://timbres.impots.gouv.fr>

PIECES COMPLEMENTAIRES SUIVANT SITUATION DU DEMANDEUR :

- Si la mention " *veuf* " ou " *veuve* " est à indiquer sur le passeport : ► présenter **la copie de l'acte de décès du conjoint**,
- En cas de divorce ou séparation si la mention du nom de l'ex époux ou de l'ex épouse est à indiquer sur le passeport : ► présenter **le jugement** qui en autorise l'usage ou l'autorisation écrite ainsi que la photocopie de la pièce d'identité de l'ex époux ou de l'ex épouse.
- Pour les situations N°2, N°3, N°4, N°6 et N°7 le demandeur devra connaître **les dates et lieux de naissance** de ses parents (pas de justificatifs nécessaires).
- Si la mention "épouse" est à indiquer sur le passeport : ► présenter **la copie de l'acte de mariage (- de 3 mois)**

- UNE PHOTOGRAPHIE D'IDENTITÉ

La photographie **en couleur** doit être récente (**moins de 6 mois**) et ne doit en aucun cas être identique à celle d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport de plus d'1 an.

Elle doit être de face, **tête nue**, de format **35 mm x 45 mm** ; la taille du **visage** doit être comprise entre **32 et 36 mm** (soit 70 à 80% du cliché). La photo doit représenter le sujet seul, de face, sur **fond clair et uni** ; il doit adopter une **expression neutre, bouche fermée**. La **tête** doit être **droite, nue** sans serre tête ou autres objets décoratifs. Les **yeux** doivent être **ouverts**, le sujet fixant clairement l'objectif ; les cheveux ne doivent pas obscurcir les yeux. Les **lunettes** doivent laisser apparaître clairement les yeux ; il ne doit **pas** y avoir de **reflets de lumière sur les verres** et la monture ne doit pas cacher une partie des yeux. **Ne sont pas admis les verres foncés ou les lunettes de soleil** sauf sur présentation de certificat médical.

- UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE (Présenter original)

Le demandeur devra présenter l'un des documents suivants **récent** et **établi à son nom** :

- **un avis d'imposition ou de non-imposition en particulier en cas de perte ou de vol ;**
- ou une facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe ou portable ou une quittance de loyer établie par agence ;
- ou un titre de propriété, attestation d'assurance de logement.

Pour les personnes hébergées chez un tiers : une pièce d'identité de l'hébergeant (original et photocopie), une lettre de l'hébergeant certifiant que le demandeur habite chez lui depuis plus de trois mois et un justificatif de domicile de l'hébergeant figurant dans la liste ci-dessus.

- UNE COPIE INTEGRALE D'ACTE DE NAISSANCE (Présenter l'original)

Il est demandé **uniquement dans les situations N° 1 et N° 4**.

L'acte de naissance doit être **récent** (moins de trois mois). Il est demandé auprès de la mairie du lieu de naissance. Si cette dernière est dématérialisée (COMEDDEC) vous n'aurez pas à demander l'acte.

UN JUSTIFICATIF DE NATIONALITE (Présenter original)

Il est demandé **uniquement dans les situations N° 1 et N° 4 et si le demandeur est né à l'étranger ou s'il est né en France de parents étrangers ou si les parents sont nés à l'étranger**. Le demandeur devra dans ce cas présenter :

- la déclaration de nationalité à son nom ;
- ou le décret de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française ;
- ou la copie d'un acte d'état-civil avec avis de mention de nationalité ;
- ou un certificat de nationalité française

DÉCLARATION DE PERTE OU DE VOL

Si le passeport **a été volé** : **présenter l'original de la déclaration de vol** enregistrée auprès des services de police ou de gendarmerie.

Si le passeport **a été perdu** la déclaration de perte pourra être effectuée en mairie, uniquement, au moment du dépôt du dossier de demande du nouveau passeport.

- PERSONNE PLACÉE SOUS TUTELLE :

Le jugement de tutelle et la présence du tuteur (cni, carte professionnelle, documents divers)

DELIVRANCE : Après réception du SMS/Appel qui vous avertira de la réception par la commune de votre titre Prise de RDV sur www.semалens.fr

